



APPEL À PROJETS 2025

Occitanie

- CAHIER DES CHARGES -

“Accompagnement des ménages en précarité énergétique à travers des expérimentations répondant à une problématique sociale spécifique”

Préambule

En janvier 2023, Énergie Solidaire a lancé son premier programme régional décentralisé en Occitanie, en lien avec les acteurs locaux et avec l'appui du Conseil Régional. Après 2 années d'exercice, Énergie Solidaire Occitanie revient avec un nouvel appel à projet. Grâce à l'implication de la région Occitanie et à la participation de nombreux mécènes, le montant de l'enveloppe s'élève en 2025 à 150 000 euros.

En Occitanie, la précarité énergétique dans le logement concerne près de 14% des ménages (Source : GEODIP, 2018). Avec l'augmentation croissante des prix de l'énergie et les effets toujours plus visibles du dérèglement climatique en France, la précarité énergétique continue de s'accroître, été comme hiver.

C'est l'une des raisons pour laquelle la Région Occitanie s'est engagée, depuis novembre 2016, à devenir Région à énergie positive à l'horizon 2050. Une ambition forte, impliquant de diviser par 2 la consommation d'énergie sur le territoire, et de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables. Pour atteindre cet objectif sur le volet de la réduction des consommations, la Région s'est associée à Énergie Solidaire, pour intégrer la lutte contre la précarité énergétique comme une priorité, au service d'une transition énergétique juste.

En faisant appel à la générosité des producteurs, fournisseurs et consommateurs du secteur de l'énergie, mais aussi des acteurs du bâtiment durable, Énergie Solidaire Occitanie sensibilise des acteurs divers à la précarité énergétique et leur offre la possibilité, grâce à leurs dons, de contribuer aux actions visant à la réduire.

Énergie Solidaire Occitanie a pour objectif de renforcer les moyens et la visibilité des structures associatives qui agissent localement contre la précarité énergétique, en leur permettant également d'innover et d'expérimenter.

C'est d'ailleurs ce dernier axe que le Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Occitanie a choisi de mettre en avant pour ce 3ème Appel à Projets. En effet, il a été décidé en 2025 de promouvoir les innovations et les expérimentations qui renforcent la lutte contre la précarité énergétique, en permettant notamment de couvrir des besoins non couverts.

Dans ce cadre, le soutien d'Énergie Solidaire Occitanie permettra de soutenir des projets en phase pré et post diagnostic ainsi que le financement d'études préalables nécessaires à la réalisation de ces actions. Une attention particulière sera portée à la cohérence technique des projets dans le temps, pierre angulaire de la sortie durable de la précarité énergétique.

La transition énergétique ne peut se faire sans lutte contre la précarité énergétique qui répond à des enjeux sociaux, économiques, sanitaires et environnementaux.

Calendrier de l'Appel à Projets

- Ouverture des candidatures le **26 mai 2025**
- Réception des dossiers de candidature jusqu'au **28 septembre 2025 inclus**
- Sélection des associations lauréates par le Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Occitanie au plus tard le **28 novembre 2025**

Critères d'éligibilité

Énergie Solidaire Occitanie a vocation à soutenir tout type d'action d'**intérêt général** portée par des **associations** qui vise à faire reculer la précarité énergétique dans sa composante « logement ».

Dans le cadre de l'attribution de l'enveloppe 2025, d'un montant de **150 000 €**, le Conseil d'Administration du fonds a acté que seules les associations porteuses d'un programme entrant dans la **catégorie d'action prévue par le cahier des charges étaient éligibles** à un financement de la part du fonds de dotation.

Les programmes proposés peuvent s'inscrire dans la phase **pré-diagnostic et / ou post-diagnostic socio-technique**. Le **financement d'études préalables** à la réalisation de ces actions est également possible dans le cadre de cet appel à projets.

Sont donc éligibles, les **associations** :

- qui mènent une action d'**intérêt général** ;
- qui répondent à la **thématique** proposée ;
- qui sont localisées et qui interviennent en **Occitanie**.

Cadre de l'appel à projets

Montant minimum attribué par projet : **non précisé**

Montant maximum attribué par projet : **50 000 €**

Durée minimum du soutien : **non précisé**

Durée maximum du soutien : **3 ans**

Présélection et processus de sélection

Phase 1

Présélection des candidatures

L'équipe opérationnelle réceptionne et vérifie l'éligibilité de chacune des candidatures reçues.

Elle pré-sélectionne 10 candidatures, avec l'appui si nécessaire du Conseil d'Administration ou du Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Occitanie.

Phase 2

Sélection des lauréats et validation des fonds alloués

Les candidatures pré-sélectionnées sont transmises à chaque membre du Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Occitanie.

Réunis en assemblée plénière, les membres du Comité d'Engagement délibèrent et sélectionnent par vote les associations lauréates ainsi que les montants alloués à chaque projet.

Le Conseil d'Administration valide ensuite la liste des associations lauréates et la répartition des fonds décidées par le Comité d'Engagement Occitan.

Phase 3

Annnonce officielle des lauréats

L'annonce officielle des structures lauréates aura lieu à l'occasion d'un événement organisé par Énergie Solidaire, dont les modalités seront communiquées aux lauréats.

Thématique et critères d'attribution

La thématique de ce nouvel Appel à Projets d'Énergie Solidaire Occitanie est “ *l'accompagnement des ménages en précarité énergétique à travers des expérimentations répondant à une problématique sociale spécifique* ”.

Cette année, le Comité d'Engagement d'Énergie Solidaire Occitanie a souhaité demander aux associations de leur démontrer en quoi le projet présenté est une **innovation** et/ou répond à un **besoin non couvert aujourd'hui** en matière de lutte contre la précarité énergétique.

Quelques exemples non exhaustifs :

- un projet mené sur une **thématique particulière** (*précarité énergétique été, développement de l'auto-réhabilitation accompagnée, etc.*),
- un projet à destination d'un **public cible** (*locataires, personnes âgées ou en situation de handicap, propriétaires bailleurs, etc.*),
- une action menée sur un **territoire cible** (*territoires ruraux, etc.*).

Six critères d'attribution permettront de départager les associations candidates. Les quatre premiers critères représentent 80 % de la note finale, les critères secondaires 20 %.

Accompagnement des ménages en précarité énergétique à travers des expérimentations répondant à une problématique sociale spécifique	
Critères principaux	
Habitat (performance énergétique)	20%
Habitant (accompagnement)	20%
Méthodologie d'évaluation	20%
Critère libre (plus-value du projet)	20%
Critères secondaires	
Expérience & travail en réseau	10%
Essaimage & solidité du projet	10%

Spécificités du critère « libre »

Les membres du Comité d'Engagement Occitanie ont décidé de proposer un critère dit « libre ». Avec ce critère, les candidats sont invités à exposer en quelques mots la plus-value et les spécificités éventuelles de leurs projets.

Quelques exemples possibles (non exhaustifs) :

Actions de formations à destination des professionnels de l'accompagnement
Recours aux énergies renouvelables

Recours aux matériaux bio-sourcés
Actions à destination des copropriétés
Action de tiers-financement (avance de subventions pour la réalisation des travaux)
Zéro reste à charge
Accompagnement en parallèle à la réduction des consommations énergétiques et prévention de l' effet rebond
...

Opérations de communication

Le présent appel à projets revêt un double objectif : lutter plus efficacement contre la précarité énergétique en Occitanie et fédérer un réseau d'acteurs sur le territoire autour des enjeux multidimensionnels de la précarité énergétique.

C'est pourquoi chaque lauréat du présent appel à projet s'engage à :

- Mentionner le partenariat avec Énergie Solidaire sur l'ensemble de ses outils promotionnels et de communication, pendant toute la durée de la convention de partenariat et dans les trois mois après la notification des résultats.
- Permettre à Énergie Solidaire d'afficher sur l'ensemble de ses outils de communication le logo de l'association ainsi que les informations relatives au projet soutenu dans le cadre de ce partenariat (après validation par l'association des documents qui la concernent).
- Permettre à Énergie Solidaire de valoriser le projet ou l'action de l'association par tout outil audiovisuel le cas échéant, avec l'accord de l'association.
- S'engager à se rendre disponible à l'occasion de l'événement organisé par Énergie Solidaire dans le cadre du Salon Energaïa 2024 ou de tout autre événement proposé par Énergie Solidaire.

Modalités de candidature

**!! Pensez-y : envoyez-nous votre dossier au plus tôt, sans attendre la date limite !
Cela nous permettra, si besoin, de vous demander des compléments d'information.**

Merci d'envoyer votre candidature impérativement par mail à :

Marion REMY, Responsable Programmes
marion.remy@energie-solidaire.org

En indiquant en objet du mail : AAPO25 + NOM DE VOTRE STRUCTURE

Pièces à joindre à votre candidature :

- Dossier de candidature dûment rempli
- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre de l'action
- Budget prévisionnel de l'action
- Rapport d'activité et financier 2024 de la structure
- Un Relevé d'Identité Bancaire (RIB)
- Le présent cahier des charges paraphé et signé

Personne en charge du suivi de la candidature

NOM, Prénom :

Qualité :

Adresse email :

Numéro de téléphone :

Signataire

NOM, Prénom :

Qualité :

Date :

Signature :